

Biophytis reçoit une notification du Nasdaq

Paris, France, Cambridge (Massachusetts, États-Unis), 28 avril 2023 – 23h00 - Biophytis SA (Nasdaq CM : BPTS, Euronext Growth Paris : ALBPS), («Biophytis» ou la «Société»), société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de traitements qui visent à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement et à améliorer les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l'âge, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19, annonce aujourd'hui avoir reçu une « Lettre de Notification » du Nasdaq Stock Market LLC (« Nasdaq ») datée du 24 avril 2023, indiquant que sur la base des capitaux propres de (1 911 000 €) de Biophytis tels qu'ils figurent dans son document 20-F, la Société ne remplit pas le critère des capitaux propres minimums de 2 500 000 \$ pour le maintien de la cotation (la « Lettre du Nasdaq »).

Cette Lettre de Notification n'a pas d'effet immédiat et les ADSs continuent d'être cotés en bourse sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « BPTS ».

Conformément à la réglementation Nasdaq Listing Rule 5550(b)(1), Biophytis bénéficie d'une période de 45 jours, soit jusqu'au 8 juin 2023, pour présenter un plan de remise en conformité. Si le plan est accepté, le Nasdaq peut accorder une prolongation de 180 jours à compter de la date de la lettre du Nasdaq pour prouver sa conformité aux règles de cotation.

Biophytis confirme son intention de se remettre en conformité durant cette période et travaille actuellement à l'élaboration d'un plan comprenant des projections financières et scientifiques.

Durant cette période, les ADS de la Société continuent à être cotés sur le Nasdaq Global Select Market et les activités de la Société ne sont pas impactées par la réception de cette Lettre de Notification.

* * * *

À propos de BIOPHYTIS

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de traitements qui visent à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement et à améliorer les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l'âge, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19. Sarconeos (BIO101), notre principal candidat médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale, a achevé la phase 2 de son développement comme traitement de la sarcopénie aux États-Unis et en Europe (SARA-INT) avec des résultats positifs. Biophytis est actuellement en discussion avec les autorités réglementaires pour démarrer une étude de phase 3. Sarconeos a également obtenu des résultats positifs le cadre d'une étude clinique de phase 2-3 (COVA) pour le traitement des manifestations respiratoires graves de la COVID-19 en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis, et a démarré le processus réglementaire pour obtenir l'accès précoce en France et une autorisation conditionnelle de mise sur le marché en Europe et aux États-Unis. Une formule pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la myopathie de Duchenne. La Société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, Massachusetts, États-Unis. Les actions ordinaires de la société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825) et les ADS

Communiqué de presse

(American Depositary Shares) sont cotées sur le Nasdaq (Ticker BPTS – ISIN : US09076G1040). Pour plus d'informations, consulter www.biophytis.com

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent toutes les déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Dans certains cas, vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que "perspectives", "croit", "s'attend", "potentiel", "continue", "peut", "sera", "devrait", "pourrait", "cherche", "prédit", "à l'intention", "tendances", "planifie", "estime", "anticipe" ou la version négative de ces mots ou d'autres mots comparables. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant le calendrier prévu par Biophytis pour son analyse intermédiaire de la Partie 1 et la publication des résultats complets de l'étude. Ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses que Biophytis considère comme raisonnables. Toutefois, il n'y a aucune garantie que les déclarations contenues dans ces déclarations prospectives seront vérifiées, lesquels sont soumis à divers risques et incertitudes, notamment les retards dans le recrutement ou la rétention des patients, les interruptions dans l'approvisionnement ou la chaîne d'approvisionnement, la capacité de Biophytis à obtenir les autorisations réglementaires nécessaires, les retards liés à COVID-19 et l'impact de la pandémie actuelle sur les essais cliniques de la Société. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont également soumises à des risques non encore connus de Biophytis ou considérés comme non significatifs par Biophytis. Par conséquent, il existe ou il existera des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans ces déclarations. Veuillez également vous référer à la section "Risques et incertitudes auxquels la Société doit faire face" du rapport annuel 2022 de la Société et la section "Facteurs de risque" du formulaire 20-F ainsi que d'autres formulaires qui seront déposés respectivement auprès de l'AMF et de la SEC (Securities and Exchange Commission, USA). Nous n'avons aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prévisionnelles, que ce soit en raison de nouvelles informations, de développements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

Contact Relations Investisseurs :

Investors@biophytis.com

Contact Médias

Antoine Denry : antoine.denry@taddeo.fr – +33 6 18 07 83 27

Agathe Boggio : agathe.boggio@taddeo.fr - +33 7 62 77 69 42